





Convention sur la diversité biologique

Distr.

GENERALE

UNEP/CBD/COP/13/8/Add.3 19 octobre 2016

FRANCAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SURLA DIVERSITE BIOLOGIQUE Treizième réunion Cancun (Mexique), 4-17 décembre 2016 Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION POUR L'EGALITE DES SEXES : MISE A JOUR DE L'INTEGRATION DES CONSIDERATIONS DE GENRE DANS LES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

- 1. A sa douzième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté la décision XII/7 contenant le Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité des sexes, qui fournit aux Parties et au Secrétariat un cadre pour intégrer les considérations de genre dans tous les aspects des travaux d'application de la Convention. La décision XII/7 sur l'intégration de ces considérations fait suite à des décisions antérieures de la Conférence des Parties qui soulignent l'importance de tenir compte des perspectives de genre. C'est ainsi que, à sa dixième réunion, la Conférence des Parties a invité les Parties à considérer l'égalité des sexes comme une question intersectorielle fondamentale pour la réalisation d'activités relatives à la biodiversité. L'importance des stratégies et plan d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) comme étant un moyen pour les Parties d'intégrer l'égalité des sexes aux niveaux national, infranational et local a été soulignée par la Conférence des Parties.
 - 2. A sa première réunion, l'Organe subsidiaire chargé de l'application a examiné la question de l'intégration du genre dans le contexte des mesures à prendre pour intégrer plus efficacement la diversité biologique dans les domaines sectoriels et intersectoriels. Il a préparé pour examen de la Conférence des Parties à sa treizième réunion un projet de décision qui comprenait des éléments liés au genre (UNEP/CBD/COP/13/2). Un rapport des mesures prises par le Secrétariat pour exécuter le Plan d'action pour l'égalité des sexes a été remis à l'Organe subsidiaire chargé de l'application dans un document d'information².
 - 3. La présente note du Secrétaire exécutif donne à la Conférence des Parties des informations additionnelles sur le degré d'intégration des considérations de genre dans les SPANB. Elle repose sur une analyse faite par le Bureau mondial sur les questions de genre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) afin d'évaluer l'incorporation de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes dans les SPANB soumis par les Parties au Secrétariat de la Convention entre 1993 et mai 2016. On trouvera ci-dessous un résumé de cette analyse, y compris des possibilités de mieux

^{*} UNEP/CBD/COP/13/1

¹ Décision IX/8; décision X/19; décision XI/2; décision XII/7

² UNEP/CBD/SBI/1/INF/14

tenir compte des considérations de genre dans les SPANB³. Une analyse de l'intégration du genre dans les rapports nationaux figure dans un document d'information.

L'analyse a été effectuée de concert avec un projet bénéficiant du soutien généreux du Fonds japonais pour la biodiversité dont le but était de renforcer les capacités qu'ont les pays en développement Parties d'intégrer les considérations de genre dans leurs politiques, plans et programmes de biodiversité. La Convention sur la diversité biologique a collaboré avec l'UICN pour travailler avec trois pays de projet pilotes (Mexique, Ouganda et Brésil) à l'appui de l'intégration des perspectives de genre dans leurs projets de SPANB en cours de révision afin de les aligner sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de traduire les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Ce travail a été effectué entre janvier et juin 2016. Les représentants de groupes de femmes et d'experts du genre et de la diversité biologique ont été réunis pour se faire une bonne idée des processus relevant de la Convention sur la diversité biologique et examiner le projet de SPANB en vue de recenser les lacunes relatives aux questions de genre et de fournir des perspectives de genre. Les parties prenantes nationales des ministères de l'environnement, des ministères chargés des affaires féminines et des organismes chargés des questions de biodiversité ainsi que les représentants d'organisations de la société civile et internationales et du monde académique ont été réunis pour examiner plus en détail des questions pertinentes et analyser le projet de contribution. Chaque pays Partie tiendra compte des considérations de genre dans la mise au point de son SPANB.

II. ANALYSE DES THEMES QUE SONT L'EGALITE DES SEXES ET L'EMANCIPATION DES FEMMES INCLUS DANS LES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

- 5. L'analyse faite par l'UICN comprenait l'examen de tous les SPANB disponibles sur le portail de recherche de la Convention dont 254 SPANB de 174 pays, qui ont été soumis entre 1993 et mai 2016⁴.
- 6. Cette analyse a utilisé des méthodes quantitatives et qualitatives dans le cadre du portail d'information Environnement et Genre de l'UICN. L'analyse quantitative comprenait une recherche de mots-clés5 suivant les lignes directrices pour réduire les répétitions et illustrer les références aux mots-clés du genre. Les SPANB contenant de tels mots-clés ont été analysés de manière qualitative à l'aide de divers thèmes, de la manière dont les femmes sont caractérisées (vulnérables, bénéficiaires, parties prenantes et/ou agents de changement), à la question de savoir si des données et indicateurs ventilés par sexe sont utilisés et à celle de savoir s'il y a des activités financées et contrôlées qui comprennent ou émancipent explicitement les femmes.
- 7. Pour quelques questions, un sous-ensemble de seulement les SPANB les plus récents soumis par les pays parties a été considéré afin de fournir un échantillon représentatif de l'intégration globale du genre dans les SPANB, à l'exclusion des documents périmés qui ont depuis été actualisés. Le calendrier du sous-ensemble le "plus récent" de SPANB comprenait ceux qui ont été soumis entre 1995 et mai 2016. De nombreux pays Parties n'ont pas ces dernières années actualisé leur SPANB, ce qui a créé un manque de nouvelles informations; c'est pourquoi les récents progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et de biodiversité ne sont pas pris en compte pour ces pays.

³ Les résultats d'une analyse distincte sur les références au genre qui figuraient dans les SPANB "post-Nagoya" (du 29 octobre 2010 au 18 juillet 2016) sont disponibles dans le document UNEP/CBD/COP13/8/Add.1.

⁴ Des limitations techniques n'ont pas permis d'examiner les documents de 11 pays. Ces limitations comprenaient le manque d'accès à des documents figurant sur des sites Web de pays périmés; la principale langue du document (examen limité aux documents disponibles en anglais, espagnol et français); et les erreurs ou incohérences dans les détails comme la date de soumission ou le numéro de la version, qui, dans quelques cas, n'étaient pas les mêmes dans le portail de recherche de la Convention et le document.

⁵ La liste des mots-clés comprenait en anglais, français et espagnol les mots : a) Genre(s); b) Sexe(s); c) Femmes, femme, fille(s); d) Hommes, homme, garçon(s); e) Egalité des sexes, et; f) Equité entre les sexes.

8. Une évaluation quantitative des SPANB a révélé que 56% de tous les SPANB (143 de 254) contiennent une référence au moins au "genre" et/ou aux "femmes" alors que les autres 44% ne contiennent aucune mention du "genre" ou des "femmes". Dans l'ensemble, la prise en considération dans les SPANB des questions relatives aux femmes et au genre est limitée. L'attention accordée au genre et aux femmes a varié dans le temps depuis que les premiers SPANB ont été soumis en 1993.

A. Caractérisation du rôle des femmes

- 9. Les femmes étaient le plus probablement caractérisées comme étant des parties prenantes (37% des pays) puis des bénéficiaires (27% des pays) tandis que 17% des pays les considéraient comme étant vulnérables. La caractérisation des femmes en tant que parties prenantes comprenait les partenaires d'exécution et les participants à des ateliers de planification. Toutefois, bien que nombre de pays aient suggéré que les femmes devraient être incluses en qualité de parties prenantes ou qu'elles le seraient, rares sont les pays qui ont précisé les mesures prises à l'appui de la participation des femmes. Au nombre des obstacles bien connus à la participation des femmes peuvent figurer la pauvreté, les responsabilités pour les soins aux enfants et l'accès au transit. C'est ainsi par exemple que, dans son premier SPANB, l'Autriche a identifié la nécessité de fournir un appui équilibré à la mobilité pour les groupes défavorisés (y compris les femmes et d'autres) qui ne possèdent pas de véhicules pour participer des programmes environnementaux.
- 10. S'agissant des femmes en tant que bénéficiaires, on a constaté que de nombreux SPANB se réfèrent à une répartition équitable des avantages découlant de la diversité biologique sans préciser ce que sont ces avantages ou ceux qui devraient en être les bénéficiaires. La plupart des pays qui suggèrent que la répartition des avantages devrait être équitable ne donnent pas une explication de la manière dont elle se fera ou s'ils ont des indicateurs pour mesurer ce résultat.
- 11. Dans 17% des pays, les femmes ont été considérées comme vulnérables dans un au moins des SPANB, signalant des tendances nationales communes comme les taux de pauvreté plus élevé des femmes et la plus grande dépendance des femmes à l'égard de l'agriculture de subsistance. Et pourtant, la référence à la vulnérabilité des femmes n'incite pas toujours un pays à programmer des mesures propres à réduire cette vulnérabilité. Les SPANB ne contiennent pas pour la plupart des informations détaillées sur l'utilisation des ressources et la dépendance à l'égard des ressources ventilées par sexe; l'incorporation de ces informations appuierait la gestion des ressources en tenant compte de la parité des sexes.
- Sept pays seulement (4%) considèrent les femmes comme des agents de changement dans au 12. moins une version de leur SPANB. Ces références ont trait à l'influence qu'ont les femmes sur la biodiversité en qualité de dirigeants de réseaux sociaux, de contrôleurs et de communicateurs, de consommateurs consciencieux ou de chefs d'entreprises. Toutefois, le gabarit originel de l'analyse des documents⁶ ne comprenait pas deux thèmes importants mentionnés par un certain nombre de pays, à savoir les femmes en tant que gardiennes des savoirs écologiques traditionnels et les femmes en tant que préposées à l'environnement. Les références aux femmes en tant que gardiennes des savoirs écologiques traditionnels concernent leurs rôles en tant qu'agriculteurs, que pêcheurs et aînés de communautés autochtones. Elles sont également liées à la forte dépendance des femmes à l'égard des ressources naturelles, des possibilités de subsistance et de la productivité agricole. Ces références soulignent la nécessité de bien comprendre la connaissance ventilée par sexe des ressources naturelles pour gérer efficacement la biodiversité. Un total de 40 pays qualifie les femmes de maîtres de l'environnement, documentant dans quelques cas les liens des femmes avec des espèces spécifiques comme par exemple l'apiculture et la collecte de différentes ressources naturelles. Cette compréhension des rôles et liens marqués par le genre pour ce qui est de la gestion des ressources naturelles peut être utilisée en particulier pour allouer des ressources aux femmes qui ont déjà de fortes compétences en matière de production alimentaire.

⁶ Gabarit d'analyse de document fondé sur la méthodologie type utilisée dans le portail d'information Environnement et Genre de l'UICN.

B. Inclusion des considérations de genre

- 13. Ciblant le sous-ensemble du SPANB le plus récent pour chaque pays (1995-2016), l'analyse a examiné la manière dont les considérations de genre ont été incluses. Dans 14% des pays, l'égalité des sexes est considérée comme un principe directeur et 7% des pays déclarent explicitement que l'égalité des sexes ou l'émancipation des femmes est un de leurs principaux objectifs cependant que 18% font de l'égalité des sexes ou de l'émancipation des femmes un aspect d'un objectif, d'une cible ou d'un but. Les pays identifient aussi les organisations ou ministères pour femmes comme des partenaires d'exécution ou comme des participants à l'élaboration de leur SPANB le plus récent. Des 24 pays qui ont identifié le genre comme un principe directeur, 6 n'ont pas du tout mentionné les femmes ou le genre dans le reste du SPANB. Cela montre bien qu'il est absolument nécessaire d'intégrer l'égalité des sexes et de faire participer des spécialistes de l'égalité des sexes à l'élaboration du SPANB pour veiller à ce que l'intention de gérer les questions de genre est pleinement articulée dans le document, appuyant ainsi les résultats réactifs au genre.
- 14. En ce qui concerne les objectifs, dans l'ensemble, il est plus probable que les SPANB auront l'égalité des sexes intégrée dans un objectif plutôt que d'avoir un objectif spécifique relatif à l'égalité des sexes. Normalement, l'égalité des sexes peut être intégrée dans un seul objectif pour un SPANB et n'est pas intégrée dans chacun des objectifs d'un SPANB. Dans plusieurs cas, les objectifs ont reflété les Objectifs d'Aichi, y compris l'Objectif 14 qui tient compte spécifiquement des besoins des femmes dans la restauration et la sauvegarde des écosystèmes qui fournissent des services essentiels.
- 15. L'analyse a constaté que près d'un quart des pays dans leur SPANB le plus récent ont une activité au moins pour traiter explicitement de l'égalité des sexes ou de l'émancipation des femmes. Des SPANB dans lesquels des activités axées sur le genre ou les femmes ont été identifiées, une variété d'activités était incluse comme l'analyse du genre, les communications pédagogiques et de vulgarisation pour enseigner aux femmes la biodiversité et former les femmes au renforcement des capacités. Dans quelques pays, les activités pour femmes portent essentiellement sur la reproduction sexuelle et la santé publique. Ces exemples font certes état de la prise de conscience par le pays des limitations en matière d'accroissement de la population et de ressources naturelles mais ils ne traduisent pas l'inclusion des femmes directement dans les activités de gestion de ces ressources. La tendance des pays à intégrer le genre dans les activités de diversité biologique en ciblant uniquement l'éducation des femmes au sujet de l'environnement ou de la reproduction sexuelle limite les possibilités de faire participer les femmes à la gestion des ressources naturelles.
- Quelques pays se livrent à des activités qui contribuent à éliminer les inégalités entre les sexes mais ils n'incluent pas des mécanismes de responsabilisation tels que des plans de suivi et d'évaluation. Sans des activités de suivi et d'évaluation pour gérer les questions relatives au genre ou aux femmes, il sera difficile de déterminer comment ces interventions appuient des résultats équitables en matière de genre. Dans 11% des pays, le suivi et l'évaluation des activités axées sur le genre et les femmes ont été identifiés tandis que 9% seulement des pays ont un budget alloué à de telles activités. Les types d'activités budgétisées comprennent les programmes d'accès au crédit, les programmes de renforcement des capacités et les programmes d'éducation ou de vulgarisation. Les budgets alloués variant considérablement, allant de 10 000 à 500 000 dollars, le calendrier d'exécution variant entre 3 et 15 ans. Sans dotations budgétaires et mécanismes de responsabilisation clairs, il est difficile de savoir ce qu'est le montant des fonds alloués à la biodiversité dont bénéficient les femmes ou qui contribue à des résultats équitables pour les sexes.
- 17. Dans l'ensemble, il y a un manque d'inclusion de données ventilées par sexe, d'indicateurs sensibles à la dimension du genre et d'analyses du genre dans les SPANB. La portée de l'analyse selon le genre varie d'un pays à l'autre. C'est ainsi par exemple que le Cameroun a l'intention de faire une analyse intersectorielle et que la Sierra Leone a pour sa part l'intention de cibler l'analyse sur le secteur de la pêche. En général, peu de détails sont donnés sur les analyses que quelques-uns des pays ont l'intention de faire et les analyses n'ont d'ordinaire pas de produits ou d'objectifs définis. Seuls13 pays ont des données ventilées par sexe et des indicateurs sensibles à la dimension du genre. La plupart de ces données

sont liées à des informations de base et aux données démographiques du pays. Au nombre des exemples de données ventilées par sexe qui ont trait aux ressources naturelles figurent les propriétés foncières des femmes, leur productivité agricole et leur représentation dans la main-d'œuvre agricole.

18. L'Afrique subsaharienne se distingue comme la région qui intègre le plus l'égalité des sexes dans les SPANB, mentionnant le genre et les femmes plus de deux fois plus souvent que toute autre région. La performance des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est très faible par rapport à celle de toute autre région et ce, d'après les SPANB les plus récents.

C. Possibilités

- 19. Les conclusions de cette analyse font certes état de la nécessité absolue d'accorder une plus grande attention à l'intégration du genre dans les SPANB mais elles mettent aussi en évidence un certain nombre de possibilités pour mieux gérer les considérations de genre :
- (a) Accroître la compréhension des liens ventilés par sexe avec la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique à l'appui de résultats plus durables. Tandis que nombre de pays considèrent les femmes comme particulièrement vulnérables, peu de SPANB lient l'appauvrissement de la diversité biologique à une dépendance ventilée par sexe à l'égard des ressources naturelles. La fourniture d'informations plus détaillées sur la manière dont les hommes et les femmes utilisent, gèrent et valorisent différemment les ressources naturelles est un moyen important de renforcer les rôles que jouent les femmes dans le maintien des savoirs écologiques traditionnels et qu'elles jouent en tant que maîtres de l'environnement, notamment;
- (b) Décrire les grandes lignes des mesures liées à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes pour garantir la réalisation des résultats désirés. Les références aux questions des femmes et du genre dans les SPANB ne sont pas traitées d'une manière globale qui aboutit clairement à la réalisation de résultats équitables pour les sexes. Lorsque les femmes sont considérées comme des parties prenantes, il se peut qu'aucun effort ne soit identifié pour les inclure explicitement dans la gestion de la biodiversité. De même, l'égalité des sexes peut être identifiée comme un principe directeur ou une question intersectorielle sans aucune autre référence dans le reste du document;
- (c) Renforcer les mécanismes de responsabilisation pour suivre et évaluer les mesures permettant de réaliser l'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes comme les données ventilées par sexe, les indicateurs sensibles à la dimension du genre et l'analyse selon le genre. Dans 80% des pays, les SPANB soumis le plus récemment ne contiennent pas de données ventilées par sexe;
- (d) Refléter l'apprentissage et l'état d'avancement de l'égalité des sexes dans les SPANB actualisés. Quelques pays qui ont soumis une ou plusieurs versions révisées après leur premier SPANB ont conservé dans chaque version le même texte sur les questions relatives aux femmes er au genre. Cela montre que les SPANB actualisés ont manqué l'occasion qui leur était donnée de gérer les politiques en évolution constant ayant des impacts sur les femmes telles que les droits d'accès à la terre et à l'eau et les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes;
- (e) Partager des exemples d'initiatives sectorielles à l'appui de l'apprentissage par d'autres pays. Les pays qui ont des programmes sectoriels de renforcement des capacités pour femmes pêcheurs, agriculteurs et gestionnaires de l'environnement peuvent fournir d'excellents exemples dont peuvent tirer les enseignements d'autres pays. Cette approche est également encourage pour veiller à ce que l'inclusion de questions de l'égalité des sexes dépasse le cadre de la population et de la reproduction pour identifier les possibilités qu'ont les femmes dans la gestion des ressources naturelles;
- (f) Identifier les possibilités pour les femmes qui font usage de leurs connaissances de la biodiversité. Une des principales activités pour les femmes dans de nombreux pays fait des femmes les bénéficiaires de l'éducation sur la valeur de la diversité biologique. Les efforts en matière d'éducation et de sensibilisation au genre sont en effet importants pour les femmes, les connaissances existantes des femmes peuvent et devraient être respectées et encouragées pour trouver des solutions innovatrices;

(g) Renforcer les efforts déployés pour réaliser les Objectifs de développement durable. L'incorporation des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'émancipation des femmes dans les SPANB et leur réalisation donnent la possibilité d'œuvrer pour la réalisation des Objectifs de développement durable, pour laquelle l'intégration systématique d'une perspective du genre est considérée comme cruciale. La participation de ceux qui sont chargés de la réalisation de l'Objectif 5 de développement durable (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) offre également une importante occasion d'effectuer des travaux intersectoriels.

III. CONCLUSIONS

- 20. Plus de la moitié de tous les SPANB contiennent des mots-clés relatifs au genre qui font état d'une réalisation des engagements en matière d'égalité des sexes pris par les Parties à la Convention sur la diversité biologique. Près d'un quart des pays ont au moins une activité explicitement destinée à traiter de l'égalité des sexes ou de l'émancipation des femmes dans leur SPANB soumis le plus récemment. Ces chiffres montrent certes que l'égalité des sexes est considérée comme une question pertinente pour la politique et la planification de la biodiversité au niveau national mais long est encore le chemin à parcourir pour faire en sorte que le genre soit efficacement intégré dans les SPANB et leur mise en œuvre. Cela est en particulier évident dans les cas où l'égalité des sexes est considérée comme un principe directeur pour le SPANB d'un pays mais les stratégies et mesures propres à appliquer les considérations de genre ne sont pas élaborées.
- 21. Il importe de noter qu'un des objectifs proposés pour les Parties en vertu du Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité des sexes est de "veiller à ce qu'il y ait la volonté politique pour intégrer le genre dans l'application de la Convention sur la diversité biologique". Cet engagement est nécessaire pour faire en sorte que les questions de genre soient reflétées d'une manière générale non seulement dans les SPANB mais aussi dans leur mise en œuvre et dans les activités liées à la diversité biologique qu'exécutent les Parties. Sans ce niveau d'engagement, les objectifs du Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité des sexes risquent de ne pas être atteints. Qui plus est, sans l'intégration des considérations de genre dans les activités relatives à la diversité biologique réalisées par les Parties, le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité risquent de ne pas être mis en œuvre pleinement et efficacement. Dans le même temps et comme indiqué ci-dessus, l'incorporation des questions relatives au genre et aux femmes dans les SPANB et leur mise en oeuvre offrent aux pays la possibilité de travailler à la réalisation de l'Objectif de développement durable 5 ainsi que d'autres ODD qui ont des éléments de genre. C'est pourquoi une attention plus particulière devrait être accordée à l'identification comme à la gestion des liens de genre et de biodiversité pertinents au niveau national.